

Rapport de présentation du Budget primitif 2020

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans le présent rapport de présentation.

I – Analyse du Budget primitif 2020

A- Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

a) Dotations, subventions et participations

Ce chapitre comprend :

- Les 3 composantes de la DGF : Dotation Forfaitaire (DF), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
- Les participations
- Les subventions diverses de fonctionnement
- Le FCTVA

Les recettes de ce chapitre pour 2020 sont estimées à **2 090 940 €**. Ce qui représente une relative stabilité par rapport aux recettes encaissées en 2019 (2 084 940 € au CA 2019) malgré la perte de la DSU (-125 000 €).

Cependant, cette perte sera compensée par une hausse des **participations** du fait du transfert des services jeunesse au 1^{er} janvier 2020 puisque la commune devrait récupérer les participations de la CAF versées au CCAS pour les services jeunesse pour un montant de 129 000 €.

Le **FCTVA** est également légèrement revu à la hausse avec 15 000 € de recettes attendues (11 150 € en 2019) dans la mesure où ce dernier qui à l'origine ne concernait que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie est étendu à compter du 1^{er} janvier 2020 aux dépenses d'entretien des réseaux. Une instruction devrait prochainement en préciser les conditions.

Les **compensations fiscales** (articles 748) sont quant à elles maintenues à un niveau équivalent à celui de 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020
<i>Dotation forfaitaire (art 7411)</i>	1 708 675	1 522 520	1 391 494	1 325 669	1 366 131	1 336 630	1 344 000
<i>Dotation de solidarité urbaine (art 74123)</i>	251 033	251 033	251 033	225 930	188 275	125 517	0
<i>Dotation nationale de péréquation (art 74127)</i>	235 370	290 521	310 947	324 580	339 462	323 827	318 000
<i>FCTVA (art 744)</i>	0	0	0	13 816	12 784	11 150	15 000
<i>Participations (art 747)</i>	97 570	244 917	157 799	152 653	89 946	68 014	194 530
<i>Compensations fiscales (art 748)</i>	140 860	191 972	149 522	193 883	208 756	219 847	219 410
TOTAL	2 433 508	2 500 963	2 260 795	2 236 531	2 205 354	2 084 985	2 090 940
		2,77%	-9,60%	-1,07%	-1,39%	-5,46%	0,29%

b) Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont fixées à **7 913 555 €** au BP 2020 (7 899 951 € au CA 2019).

- Compte tenu d'une progression constante des bases physiques des impositions directes, les produits de la **fiscalité directe** sont estimés à 6 900 000 €, soit une hausse de 1.90% par rapport au CA 2019. Il est rappelé que le transfert des ressources (transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)) aux communes engendré par la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) n'interviendra qu'à compter de 2021.
- **Les droits de places, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), la dotation de solidarité communautaire et la taxe sur l'électricité** sont des recettes relativement stables depuis quelques années, il est donc proposé de les maintenir à un niveau équivalent à celui de 2019.
- La **taxe additionnelle sur les droits de mutation**, après avoir atteint un niveau relativement élevé en 2018 avec 668 762.33 € de recettes, a enregistré une légère baisse en 2019 avec 633 692 € de recettes. Pour 2020, il est proposé de retenir un niveau moins élevé qu'en 2019 mais encore conséquent en fixant le montant de cette taxe à 580 000 €.
- La **taxe sur les terrains devenus constructibles** a également fait l'objet d'une baisse importante en 2019. En effet, la commune n'aura perçu que 68 682 € alors que le BP 2019 prévoyait 125 000 € de recettes. Conscient d'une baisse inéluctable de cette taxe pour les années à venir et dans l'attente d'un nouveau document d'urbanisme, il est proposé de fixer son montant à 30 000 € pour 2020.

c) Les produits de services

Le transfert des services jeunesse n'aura pas d'impact sur les produits de service puisque les recettes enregistrées au titre de la régie (70 000 € environ) étaient déjà encaissées par la mairie (article 7088) pour ensuite être reversées au CCAS (article 6288 en dépense). Ainsi, cette recette figurait déjà dans le BP 2019.

En revanche, la commune a perçu en 2019 des recettes supplémentaires. En effet, Lorient agglomération a versé à la commune environ 33 000 € en 2019 correspondant au remboursement de la convention eaux pluviales pour les années 2018 et 2019. La commune ne percevra donc en 2020 que le montant dû au titre de l'année en cours soit 16 000 €. En 2019, la commune a également bénéficié d'un remboursement de la part d'Aiguillon Construction pour la réalisation d'un déplacement de réseaux rue du Général De Gaulle.

Compte tenu de ces éléments, **668 650 €** sont inscrits au BP 2020 au titre des produits de service.

d) Les autres recettes d'exploitation

Le BP 2020 prévoit **40 000 €** au titre des **produits de gestion** dans la mesure où les recettes des locations ne devraient pas connaître d'évolutions majeures (environ 45 000 € en 2019).

Les **produits exceptionnels** correspondent principalement à des remboursements d'assurance. La commune n'a pas connu de sinistre important en 2019 mais le cumul de petits sinistres a conduit à des remboursements pour un montant de 33 000 € environ. Pour 2020, il est proposé une provision en cas d'éventuels sinistres de l'ordre de **20 000 €**.

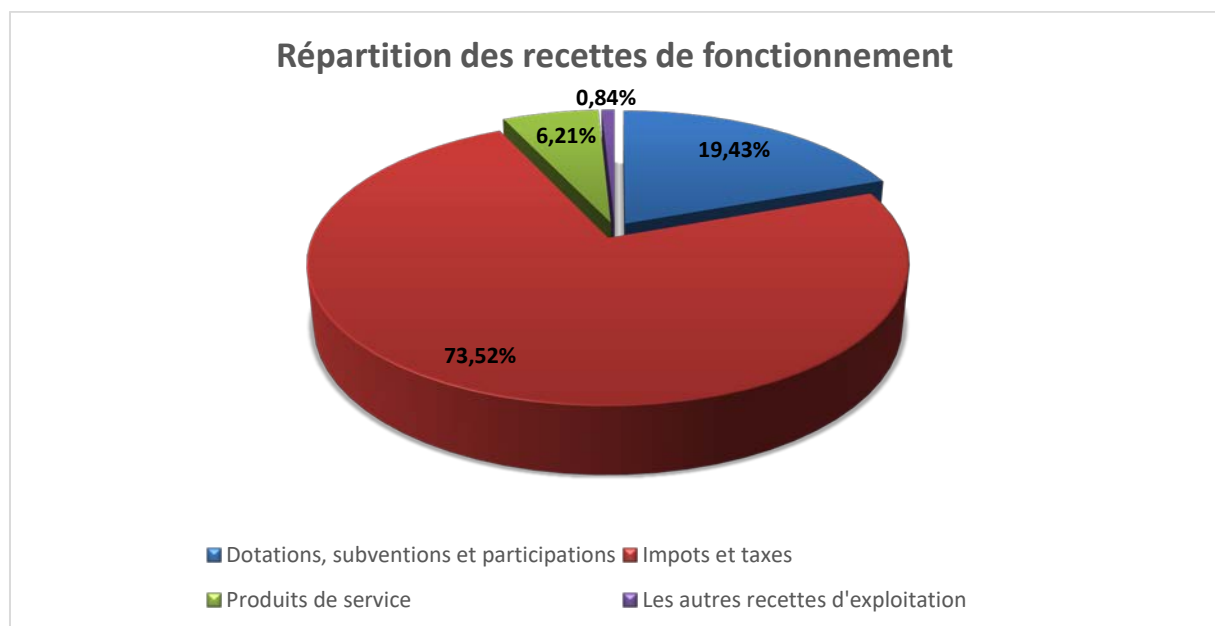
Les **atténuations de charge** ont atteint 61 889 € en 2019 en raison du remboursement de pensions d'invalidité (environ 33 000 €), d'un capital décès (13 800 €) et du remboursement de divers indemnités journalières. Il est proposé de fixer à **30 000 €** le montant des atténuations de charge pour 2020.

Conclusion sur les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **10 763 345 €** au Budget primitif 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020
<i>Dotations, subventions et participations</i>	2 433 508	2 500 963	2 260 795	2 236 531	2 205 354	2 084 985	2 090 940
<i>Impôts et taxes</i>	6 600 262	6 913 737	7 111 913	7 334 385	7 758 701	7 899 951	7 913 555
<i>Produits de service</i>	640 401	629 370	671 782	698 856	669 897	708 497	668 650
<i>Les autres recettes d'exploitation</i>	694 881	259 475	469 574	134 261	118 416	141 027	90 200
TOTAL	10 369 052	10 303 545	10 514 064	10 404 033	10 752 368	10 834 460	10 763 345
		-0,63%	2,04%	-1,05%	3,35%	0,76%	-0,66%

Bien qu'il soit envisagé une hausse de la fiscalité directe, le BP 2020 envisage une légère baisse des recettes de fonctionnement (-71 115 €). Cette baisse résulte en partie de la perte certaine de la DSU et de l'incertitude de certains produits (taxe additionnelle et taxe sur les terrains devenus constructibles ainsi que les atténuations de charge et les produits exceptionnels).



2. Dépenses de fonctionnement

a) Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunication, l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour **2 110 000 €** ce qui représente une légère hausse par rapport au CA 2019 (+ 55 000 €).

Parmi les évolutions sur les postes de frais généraux de ce budget 2020, on peut relever :

- Les coûts de fonctionnement liés à l'ouverture de la nouvelle école (maintenance ascenseur, vérification des chambres froides du nouveau restaurant scolaire, nettoyage des vitres, fluides, ...)
- La prise en charge des frais généraux liés aux services jeunesse (prestations de service (achat repas), maintenance, fluides, frais de transport, ...)
- Coût de la maintenance des toilettes automatiques (plus sous garantie), des bornes rétractables installées à Guidel plages en 2019 et des nouveaux défibrillateurs
- Le coût de la mise sous plis en raison des élections municipales
- Les dépenses liées au fleurissement de la ville
- Le coût de l'assistance juridique prévue pour le PLU

En revanche, la commune n'aura plus à reverser au CCAS les produits encaissés dans le cadre de la régie des services jeunesse (environ 70 000 €)

b) Charges de personnel

Avec une inscription au budget primitif 2020 de **4 120 000 €** (premier poste de dépense du budget), ce chapitre prévoit une augmentation d'environ 214 000 € par rapport au réalisé 2019. Cette augmentation correspond au transfert du personnel des services jeunesse au 1^{er} janvier 2020 (coût du personnel jeunesse au CA 2019 du CCAS s'établit à 215 000 € contre 197 172 € en 2018)

Les autres éléments de variation des charges de personnel, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui correspond aux avancements de grade et d'échelon, le coût du nouveau poste de cadre au service éducation jeunesse et sports en année pleine et le recrutement en fin d'année d'un policier municipal, devraient être absorbés par les économies réalisées suite aux départs en retraite. En effet, bien que l'ensemble des agents aient été remplacés, le fait que des agents en fin de carrière soient remplacés par des agents en début ou milieu de carrière entraîne, ipso facto, une baisse des charges (environ 110 000 €).

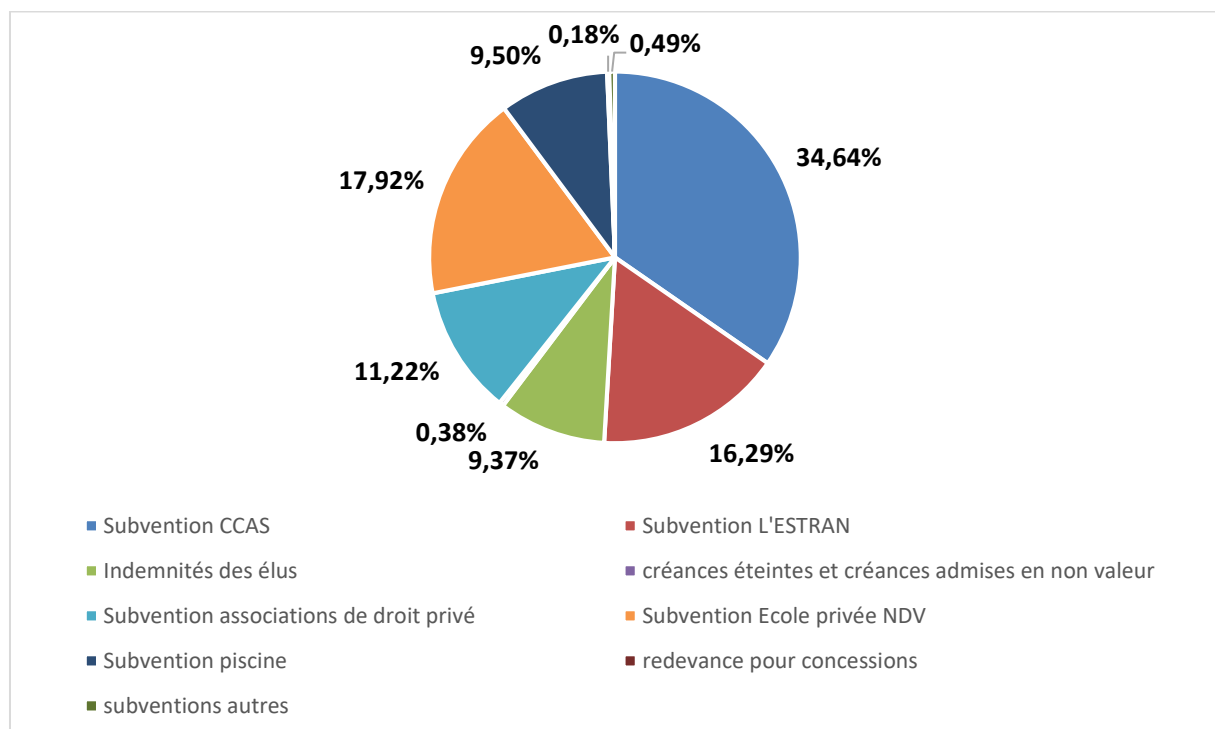
c) Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables.

Le montant global de ce chapitre est fixé à **1 841 700 €** au BP 2020 ce qui représente un total de 21,73% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre prévoit une légère baisse par rapport au CA 2019 (1 882 461 € en 2019) dans la mesure où le CCAS a sollicité pour 2020 une subvention de 638 000 € contre 710 000 € en 2019 du fait notamment du transfert du reste à charge des services jeunesse qui sera désormais supporté par la mairie. La subvention prévue pour L'ESTRAN reste stable (300 000 € identique à 2019).

En revanche, les postes de dépenses correspondants aux subventions sont légèrement augmentés du fait de variations possibles dues à l'application de la formule de révision pour la piscine et des effectifs réellement constatés pour l'école privée Notre Dame des Victoires. De même, une légère hausse est prévue pour les indemnités du maire et des adjoints afin de tenir compte d'une éventuelle évolution de l'indice.

Subvention CCAS	638 000
Subvention L'ESTRAN	300 000
Indemnités des élus	172 500
Créances éteintes et créances admises en non-valeur	7 000
Subvention associations de droit privé	206 700
Subvention Ecole privée NDV	330 000
Subvention piscine	175 000
Redevance pour concessions	3 400
Subventions autres	9 100
	1 841 700



d) Les atténuations de produits

Ce chapitre est reconduit pour un montant identique à celui de 2019 avec **126 600 €** de dépenses prévues (125 808 € au CA 2019).

En effet, un décret en date du 30 décembre 2019 publié au journal officiel du 31 décembre 2019 maintient l'exemption de pénalités au titre de la loi SRU pour Guidel. Ce décret est entré en vigueur le 1er janvier 2020 et porte sur la période triennale de 2020 à 2022.

Par ailleurs, à défaut de nouveaux transferts de compétence, l'attribution de compensation versée à Lorient Agglomération reste stable (environ 123 000 €) tout comme le dégrèvement de la taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs (3 500 € environ).

e) Le remboursement des intérêts de la dette

Le remboursement des intérêts s'est élevé à 282 125 € en 2019. Ces intérêts sont estimés à **275 000€** en 2020.

Le montant du capital à rembourser est en revanche estimé à 1 030 570 € contre 899 473 € en 2019 soit une augmentation d'environ 130 00 € liée à la souscription de nouveaux emprunts en 2018 et 2019 et au transfert de l'emprunt CAF souscrit par le CCAS pour la construction de la Maison des Jeunes.

f) Les charges exceptionnelles

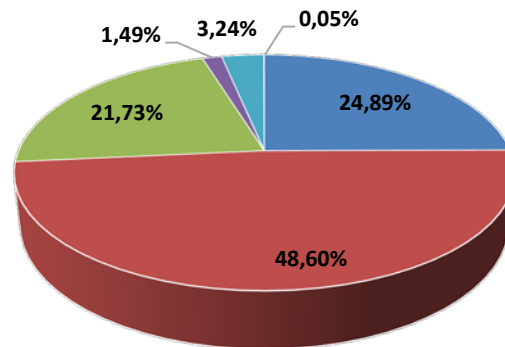
Il est prévu **4000 €** sur le chapitre des charges exceptionnelles en cas d'éventuelles annulation de titres.

Conclusion sur les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2020 s'élèvent à **8 477 300 €** ce qui représenterait, si la commune parvenait à réaliser en totalité ses prévisions (en moyenne 95%), à une hausse de l'ordre de 2.69% par rapport au CA 2019.

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	BP 2020
<i>Charges à caractère général</i>	2 232 576	2 248 810	2 136 803	2 133 135	2 067 763	2 055 243	2 110 000
<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	3 946 198	4 035 734	3 952 927	3 977 873	3 851 715	3 906 428	4 120 000
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 630 669	1 673 904	1 564 648	1 595 227	1 870 140	1 882 461	1 841 700
<i>Atténuations des produits</i>	0	70 999	137 423	105 727	125 530	125 808	126 600
<i>Intérêts de la dette en cours (art 66111)</i>	396 612	363 135	340 173	293 145	286 035	282 125	275 000
<i>Autres articles 66 et chapitre 67</i>	94 497	-2 423	25 151	-4 422	2 613	3 163	4 000
TOTAL	8 300 552	8 390 159	8 157 125	8 100 685	8 203 796	8 255 228	8 477 300
		1,08%	-2,78%	-0,69%	1,27%	0,63%	2,69%

Répartition des dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)
- Autres charges de gestion courante
- Atténuations des produits
- Intérêts de la dette en cours (art 66111)
- autres articles 66

Chaîne de l'épargne 2020

BP 2020

Recettes réelles de fonctionnement	10 763 345
Dépenses réelles de fonctionnement	8 202 300
Epargne de gestion	2 561 045
Intérêt de la dette	275 000
Epargne brute	2 286 045
Remboursement du capital de la dette (1641 + 16441+16818+168758)	1 030 570
Epargne nette	1 255 475

B- Investissement

1. Des dépenses d'investissement 2020 en diminution

Les dépenses inscrites au budget 2020 s'élèvent à **4 911 556 €** dont 2 774 881 € au titre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI).

a) Mise à jour de la programmation pluriannuelle d'investissement

Une part importante des crédits de paiement 2020 est affectée à la réalisation du nouveau terrain de rugby (AP n°2 induite par la ZAC centre). Des Crédits de Paiement (CP) sont également prévus dans le cadre de la création de 3 nouvelles Autorisations de Programme (AP) :

- AP n°14 : Réaménagement du parking de l'école de Prat Foën
- AP n°15 : Extension de l'accueil périscolaire de Prat Foën
- AP n°16 : Transfert du Skate Park

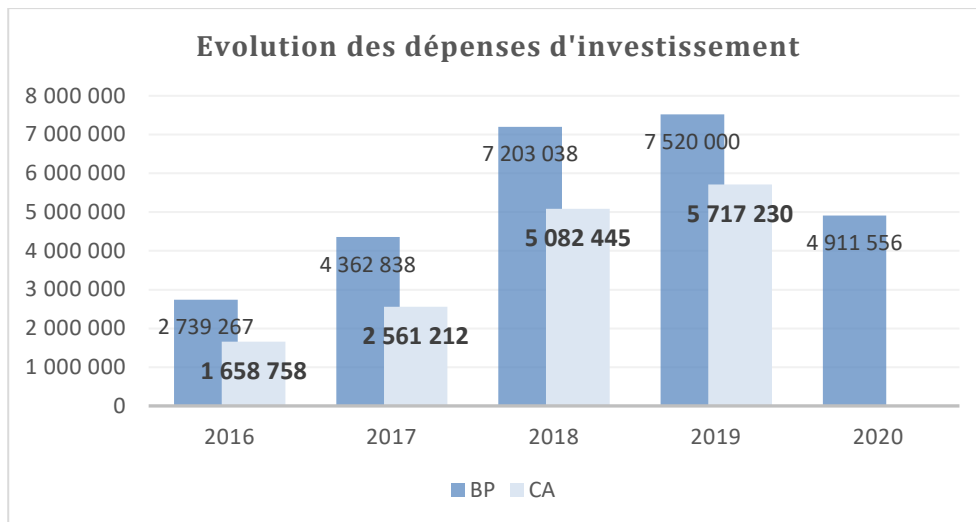
N° AP	OPERATION	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2	Restructuration du complexe sportif de Kergroise	5 836 000	804 102	52 627	840	26 212	106 384	1 570 000	562 000	1 600 000	1 113 834	
2 bis	Restructuration du site de polignac	657 000	9 900	2 370	2 370			5 000	13 000	295 000	329 360	
3	Construction de l'école maternelle et extension du restaurant scolaire de Prat Foën	6 600 000	44 919		232 909	2 515 702	3 686 716	119 755				
4	Construction du centre d'incendie et de secours	1 401 076		551 650	353 878	492 048		3 500				
5	Réfection de la rue Général De Gaulle	594 460		8 934	281 398	196 822	84 176	23 129				
6	Construction d'une nouvelle voirie à Prat Foën	510 000		1 211	160 137	179 305	148 180	21 167				
7	Reconstruction des vestiaires de Kergroise	428 000		14 310	249 629	161 980	373	1 709				
8	Aménagement de la rue des prêtres	330 000		60	6 372	130	217 549	105 889				
9	Aménagement du bassin d'orage centre	515 000			3 540	6 323	5 160	12 000	487 977			
10	Aménagement d'un cimetière paysager	2 175 180				15 180	151 338	200 000	100 000	800 000	908 662	
11	Aménagement du log. Gardien de Prat Foën dans le bâtiment de la poste	150 000					1 200			148 800		
12	Aménagement nouvelle chambre funéraire	175 000				3 890	7 338	163 772				
13	Requalification des voiries du secteur de Scubidan	1 392 000					2 884	250 000	300 000	300 000	300 000	239 116
14	Réaménagement parking de l'école de Prat Foën	130 000						130 000				
15	Extension de l'accueil périscolaire Prat Foën	400 000						50 000	350 000			
16	Transfert skate park	500 000						15 000	200 000	285 000		
	Travaux transfert de la galerie marchande Quai 152	126 587				8 019	14 608	103 960				
	Réaménagement gymnase Polignac	75 000									75 000	

b) Les autres dépenses d'investissement 2020 : dépenses récurrentes et dépenses à caractère exceptionnel

A ces dépenses prévues au titre de la PPI s'ajoutent l'enveloppe des dépenses récurrentes d'investissement et un certain nombre de dépenses ne pouvant être intégrées ni dans l'enveloppe des dépenses récurrentes d'investissement du fait de leur caractère exceptionnel, ni dans la PPI du fait de leur caractère annuel.

Autres investissements 2020	
<i>Etude hydrosédimentaire estuaire de la Laita...</i>	66 000
<i>Travaux d'éclairage et d'enfouissement des giratoires de la voie de contournement</i>	105 000
<i>Acquisition logiciel compta/finance/RH</i>	125 000
<i>Acquisition de terrains pour la réalisation d'un parking à Kerbrest</i>	100 000
<i>Géolocalisation Morbihan Energie</i>	40 000
<i>Placette monuments aux morts</i>	37 000
<i>Matériel roulant</i>	140 000
<i>Sous traitance pose numérotation</i>	30 000
Opérations réalisées sur année à caractère exceptionnel	643 000
Dépenses récurrentes	1 493 675

Conclusion sur les dépenses d'investissement



Taux de réalisation des dépenses d'investissement

	2016	2017	2018	2019
BP	2 739 267	4 362 838	7 203 038	7 520 000
CA	1 658 758	2 561 212	5 082 445	5 717 230
Taux de réalisation	60,55%	58,71%	70,56%	76,03%

2. Financement de l'investissement

Le financement de la section d'investissement sera assuré par :

- L'épargne nette estimée au stade BP à **1 255 475 €**.
- Les ressources propres d'investissement pour un montant estimé de **1 335 500 €** comprenant le FCTVA pour 826 000 € et la taxe d'aménagement pour 220 000 €. Les subventions d'investissement devraient atteindre 289 500 €. Les principales inscriptions du chapitre 13 concernent :
 - Le reversement par l'Etat du produit des amendes de police pour 6 000 € (normalement identique au réalisé 2019)
 - Les subventions pour la nouvelle école à hauteur de 114 000 €
 - Le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) pour le stade du rugby à hauteur de 70 000 € et le FIC numérique pour l'acquisition du logiciel ARPEGE portail famille à hauteur de 9 500 €.
 - Les subventions attendues au titre de l'étude hydrosédimentaire pour 40 000 €
 - Les subventions pour l'aménagement de la nouvelle chambre funéraire pour 35 000€
 - Un reliquat de 15 000 € au titre du contrat de Pays pour le Quai 152.
- Les produits de cession pour **346 000 €** correspondant à la vente des parcelles à la SCI Pradis pour 241 000 € et à la vente du local commercial Giboire à Kerbrest pour 105 000 €.

L'ensemble de ces recettes permettront ainsi de financer **2 936 975 €** d'investissements. Le reste à financer sera prélevé sur le fonds de roulement constitué spécialement à cet effet. Ainsi, si la totalité des investissements devait être réalisée (cf. taux de réalisation des dépenses d'investissement), le prélèvement sur le fonds de roulement s'élèverait à environ 1 974 000 €. Dans ces conditions, le fonds de roulement à la clôture de l'exercice resterait encore élevé avec plus de 3 400 000 €.

II- Présentation des ratios financiers

Population totale INSEE : 11 750

11 891

	RATIOS CA 2019	STRATE 2018	RATIOS BP 2020
	EN €		EN €
Dépenses réelles de fonctionnement totales de l'exercice (vue d'ensemble)	8 255 229		8 777 300
moins R722 (travaux en régie)	44 787		60 000
Dépenses réelles	8 210 442		8 717 300
Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement sur population	699	1200	733
Contributions directes (73111)	6 771 642		6 900 000
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population.	576	547	580
Recettes réelles de fonctionnement	10 840 460		10 763 345
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement /population.	923	1336	905
Chapitres 20+21+23 + travaux régie-204	5 631 440		4 867 556
Ratio 4 : Total dépenses équipement /population.	479	324	409
Encours de la dette (capital au 01/01 de l'exercice)	11 684 698		11 697 368
Ratio 5 : Encours de la dette /population.	994	864	984
Dotation globale de fonctionnement (7411+74123+74127)	1 785 974		1 662 000
Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement/ population.	152	178	140
Dépenses de personnel	3 906 428		4 120 000
Ratio 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,48	0,54	0,47
Remboursement annuel de la dépense (en capital 1641 +16441 + 16818 + 168758)	899 473		1 030 570
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dépense en capital/les recettes réelles de fonctionnement	0,84	0,96	0,91
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,52	0,34	0,45
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,08	0,65	1,09